ANX239 · ANNEXES DÉDIÉES

Les dix plaies d’Égypte : le départ des Israélites, les richesses emportées et la question du dépouillement des Égyptiens

Résumé du paragraphe : La sortie d’Égypte ne se limite pas à la libération des Israélites. Le récit rapporte également qu’ils reçoivent des objets précieux…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
37 min	**36**	**4**	**10/11/2026**

MISE À JOUR
10/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx239-les-dix-plaies-degypte-le-depart-des-israelites-les-richesses-emportees-et-la-question-du-depouillement-des-egyptiens/
EXPORTÉE LE
10/11/2026
DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

16.1. Introduction : une délivrance accompagnée de biens matériels 2
16.2. La promesse faite à Abraham : sortir avec de grandes richesses 3
16.3. Exode 3.21-22 : une annonce dès l'appel de Moïse 4
16.4. Exode 11.2-3 : la demande d'objets précieux 4
16.5. Exode 12.35-36 : l'accomplissement de la promesse 5
16.6. Le sens du verbe hébreu traduit par « demander » 5
16.7. Le sens du verbe traduit par « dépouiller » 6
16.8. Les Égyptiens ont-ils donné volontairement leurs biens ? 6
16.9. La question d'une compensation pour les années de servitude 7
16.10. La législation concernant le serviteur libéré 7
16.11. Les objets d'argent et d'or dans l'Égypte ancienne 8
16.12. Pourquoi les vêtements sont-ils mentionnés ? 9
16.13. Les richesses emportées et les besoins du voyage 9
16.14. Les richesses de l'Exode et la construction du sanctuaire 10
16.15. Les richesses de l'Exode et le veau d'or 10
16.16. Le transfert des richesses comme renversement de situation 11
16.17. Les Égyptiens sont-ils présentés uniquement comme des adversaires ? 11
16.18. La multitude mêlée qui accompagne Israël 12
16.19. Le dépouillement des Égyptiens constitue-t-il une autorisation générale de prendre les biens d'autrui ? 12
16.20. La question morale : Dieu aurait-il ordonné une tromperie ? 13
16.21. Tableau de synthèse : les richesses de l'Exode dans la révélation biblique 14
16.22. Conclusion générale : une délivrance accomplissant les promesses divines 14
Lexique 16

16.1. Introduction : une délivrance accompagnée de biens matériels

Résumé du paragraphe : La sortie d'Égypte ne se limite pas à la libération des Israélites. Le récit rapporte également qu'ils reçoivent des objets précieux et des vêtements appartenant aux Égyptiens. Cette circonstance soulève des questions historiques, linguistiques et morales.

Exode 12.35-36 rapporte qu'au moment de quitter l'Égypte, les Israélites obtiennent des Égyptiens des objets d'argent, des objets d'or et des vêtements.

Le passage précise que l'Éternel leur accorde la faveur des Égyptiens et que ceux-ci répondent

favorablement à leurs demandes.

Certaines traductions concluent que les Israélites « dépouillèrent les Égyptiens ».

Cette formulation peut susciter une difficulté.

Les Israélites ont-ils volé les biens de leurs anciens maîtres ?

Les Égyptiens ont-ils volontairement remis leurs richesses ?

S’agit-il d’une compensation pour les années de servitude ?

Quel rapport existe-t-il entre cet événement et les promesses faites à Abraham ?

Pour répondre à ces questions, il convient d’examiner les différents passages bibliques qui annoncent et décrivent cette transmission de biens.

Il faut également distinguer le sens des termes hébreux, les circonstances du départ et les interprétations théologiques proposées.

16.2. La promesse faite à Abraham : sortir avec de grandes richesses

Résumé du paragraphe : Bien avant la naissance de Moïse, Dieu annonce à Abraham que ses descendants seront asservis dans un pays étranger, puis qu’ils en sortiront avec de grandes richesses.

Genèse 15.13-14 rapporte une déclaration divine concernant l’avenir des descendants d’Abraham.

Ils séjourneront dans un pays qui ne sera pas le leur.

Ils y subiront l’oppression.

Cependant, Dieu jugera la nation qui les aura asservis.

Le passage ajoute qu’ils sortiront ensuite avec de grandes richesses.

Cette annonce établit un lien entre trois événements : la servitude, le jugement de la nation oppressive et la sortie accompagnée de biens matériels.

Le récit de l’Exode présente l’accomplissement de cette promesse.

Les dix plaies correspondent au jugement annoncé.

La libération d’Israël accomplit la promesse de sortie.

Les objets précieux reçus des Égyptiens correspondent à l’annonce des richesses.

Cette continuité constitue un élément essentiel de l’interprétation biblique.

16.3. Exode 3.21-22 : une annonce dès l’appel de Moïse

Résumé du paragraphe : Dieu annonce à Moïse que les Israélites ne quitteront pas l’Égypte les mains vides. Les femmes israélites recevront des objets précieux et des vêtements.

Exode 3.21-22 rapporte que Dieu accordera au peuple la faveur des Égyptiens.

Le texte précise que les Israélites ne partiront pas les mains vides.

Les femmes demanderont des objets d’argent, des objets d’or et des vêtements.

Cette annonce intervient avant les dix plaies.

Elle montre que le transfert de biens appartient au dessein de délivrance.

Il ne constitue pas une initiative improvisée au moment du départ.

La précision concernant les femmes possède également une importance particulière.

Le récit ne présente pas uniquement une opération organisée par les dirigeants d’Israël.

Il décrit une démarche impliquant les familles.

Cependant, le texte ne fournit pas de détails sur les quantités obtenues ni sur les modalités exactes de chaque échange.

16.4. Exode 11.2-3 : la demande d’objets précieux

Résumé du paragraphe : Avant la dixième plaie, Dieu ordonne de transmettre au peuple la consigne de demander des objets d’argent et d’or aux Égyptiens.

Exode 11.2 rapporte que les hommes et les femmes d’Israël doivent demander des objets précieux à leurs voisins égyptiens.

Exode 11.3 précise que l’Éternel accorde au peuple la faveur des Égyptiens.

Le passage ajoute que Moïse est devenu un homme très considéré dans le pays.

Cette information éclaire les circonstances du départ.

Les Égyptiens ont été témoins des jugements.

Certains ont reconnu la puissance de l’Éternel.

D’autres ont constaté l’autorité particulière de Moïse.

Le récit présente ainsi un contexte dans lequel les demandes israélites reçoivent un accueil favorable.

Cependant, il ne décrit pas individuellement les motivations de chaque Égyptien.

16.5. Exode 12.35-36 : l’accomplissement de la promesse

Résumé du paragraphe : Au moment du départ, les Israélites exécutent les instructions reçues et obtiennent les objets précieux annoncés.

Exode 12.35-36 rapporte que les Israélites agissent conformément à la parole de Moïse.

Ils demandent des objets d’argent, des objets d’or et des vêtements.

Le texte précise que l’Éternel leur accorde la faveur des Égyptiens.

Ceux-ci répondent à leurs demandes.

L’événement accomplit les annonces d’Exode 3.21-22 et d’Exode 11.2-3.

Il correspond également à la promesse de Genèse 15.14.

Le récit insiste donc sur la fidélité divine.

Dieu avait annoncé que son peuple ne sortirait pas les mains vides.

Cette parole s’accomplit au moment de la délivrance.

16.6. Le sens du verbe hébreu traduit par « demander »

Résumé du paragraphe : Le verbe hébreu employé dans les passages concernant les objets précieux signifie fondamentalement demander. Son sens précis dépend du contexte.

Le verbe hébreu utilisé dans Exode 3.22, Exode 11.2 et Exode 12.35 appartient à la racine šʾl (שאל).

Cette racine exprime notamment l’action de demander ou de solliciter.

Selon les contextes, elle peut également être associée à une demande de prêt.

Cependant, cette dernière signification ne doit pas être imposée automatiquement à tous les passages.

Dans le récit de l’Exode, le texte ne précise pas que les Israélites promettent de restituer les objets reçus.

Il ne décrit pas non plus un contrat de prêt.

L’interprétation selon laquelle les Israélites auraient emprunté les biens avec l’intention de ne jamais les rendre ne découle donc pas nécessairement du vocabulaire employé.

Le sens général de demande convient au contexte.

16.7. Le sens du verbe traduit par « dépouiller »

Résumé du paragraphe : Exode 12.36 emploie un verbe pouvant exprimer l'action de dépouiller ou de retirer des biens. Le contexte permet de préciser la nature particulière de cet événement.

La dernière proposition d'Exode 12.36 emploie un verbe hébreu issu de la racine nṣl (נצל).

Dans certaines formes verbales, cette racine peut exprimer l'action d'arracher, de retirer ou de dépouiller.

La traduction « ils dépouillèrent les Égyptiens » rend ainsi une dimension réelle du vocabulaire.

Cependant, le verbe ne suffit pas à établir que les Israélites auraient commis un vol.

Le contexte immédiat précise que les Égyptiens répondent favorablement aux demandes.

Il ne décrit ni pillage violent ni prise clandestine.

Le terme souligne plutôt le résultat du transfert : les Israélites quittent l'Égypte avec des biens provenant de leurs anciens maîtres.

Il convient donc d'interpréter le vocabulaire à la lumière de l'ensemble du passage.

16.8. Les Égyptiens ont-ils donné volontairement leurs biens ?

Résumé du paragraphe : Le récit affirme que les Égyptiens ont répondu favorablement aux demandes israélites. Cependant, leur décision intervient dans un contexte de crise et de peur.

Exode 12.36 présente une réponse favorable des Égyptiens.

Cette déclaration permet de distinguer l'événement d'un pillage accompli par la force.

Cependant, le contexte ne doit pas être ignoré.

Les Égyptiens viennent de subir les dix plaies.

La mort des premiers-nés provoque une grande lamentation.

Exode 12.33 précise que les Égyptiens pressent les Israélites de quitter rapidement le pays.

Ils craignent de mourir tous.

Leur disposition à remettre des biens peut donc être comprise dans ce contexte d'urgence.

Le texte attribue néanmoins leur faveur à l'intervention de l'Éternel.

Il serait excessif de présenter ces dons comme entièrement indépendants de la pression provoquée par les jugements.

Il serait tout aussi excessif de les qualifier de vol sans tenir compte du récit explicite.

16.9. La question d’une compensation pour les années de servitude

Résumé du paragraphe : Les biens reçus par les Israélites peuvent être interprétés comme une forme de compensation après une longue période d’oppression. Cependant, le texte ne présente pas explicitement un calcul de salaires impayés.

Exode 1.11-14 décrit les travaux imposés aux Israélites.

Le peuple subit une servitude particulièrement pénible.

Exode 5.6-19 rapporte l’aggravation de cette oppression.

Dans ce contexte, les objets précieux reçus au moment du départ peuvent être rapprochés des biens dont les Israélites avaient été privés pendant leur servitude.

Cette interprétation possède une cohérence morale.

Elle permet de comprendre le transfert comme une forme de réparation.

Cependant, le récit ne fournit pas de calcul des rémunérations dues.

Il ne précise pas que chaque objet correspond à un salaire particulier.

Il convient donc de présenter la compensation comme une interprétation théologique possible, et non comme une disposition juridique explicitement détaillée.

16.10. La législation concernant le serviteur libéré

Résumé du paragraphe : Deutéronome 15.12-15 prévoit qu’un serviteur hébreu libéré ne doit pas être renvoyé les mains vides. Cette prescription peut éclairer le récit de l’Exode sans lui être directement assimilée.

Deutéronome 15.12-15 établit des dispositions concernant la libération d’un serviteur hébreu.

Le maître doit lui accorder des biens provenant de ses troupeaux, de son aire et de son pressoir.

Le texte précise qu’il ne doit pas le renvoyer les mains vides.

Cette prescription est directement associée au souvenir de la servitude en Égypte.

Elle présente donc une correspondance significative avec Exode 3.21.

Cependant, la législation du Deutéronome concerne une situation juridique particulière au sein d’Israël.

Elle ne constitue pas une description directe des obligations imposées au pharaon.

Le rapprochement demeure néanmoins éclairant.

Il montre que la mémoire de l’Exode contribue à fonder une exigence de générosité envers le serviteur libéré.

16.11. Les objets d’argent et d’or dans l’Égypte ancienne

Résumé du paragraphe : Les métaux précieux occupaient une place importante dans les sociétés anciennes. Ils pouvaient être utilisés pour les parures, les échanges, les offrandes et les objets de prestige.

L’or et l’argent possédaient une valeur économique et symbolique importante dans l’Égypte ancienne.

Ils entraient dans la fabrication de bijoux, de parures et d’objets destinés aux élites.

Ils pouvaient également être associés à des usages religieux.

Le récit biblique mentionne des objets d’argent et d’or sans préciser leur forme exacte.

Il ne permet donc pas de déterminer s’il s’agissait principalement de bijoux, de récipients ou d’autres objets.

Il convient également de ne pas supposer que tous les Égyptiens possédaient des richesses comparables.

Le texte présente une transmission de biens, mais ne fournit pas d’inventaire détaillé.

Toute reconstitution précise demeure hypothétique.

16.12. Pourquoi les vêtements sont-ils mentionnés ?

Résumé du paragraphe : Les vêtements figurent parmi les biens reçus par les Israélites. Dans les sociétés anciennes, ils pouvaient constituer des possessions de valeur.

Exode 3.22 mentionne les vêtements aux côtés des objets précieux.

Exode 12.35 reprend cette indication.

Dans le monde ancien, les vêtements pouvaient représenter une richesse importante.

Leur fabrication nécessitait du travail et des ressources.

Certains textiles possédaient également une valeur particulière selon leur qualité.

La présence des vêtements dans le récit montre que les biens reçus ne se limitaient pas aux métaux précieux.

Cependant, le texte ne précise pas leur nombre ni leur qualité.

Il ne permet pas non plus d’établir une répartition entre les familles israélites.

16.13. Les richesses emportées et les besoins du voyage

Résumé du paragraphe : Les biens reçus au moment du départ pouvaient contribuer aux ressources matérielles du peuple pendant son déplacement dans le désert.

La sortie d’Égypte conduit Israël vers une période de déplacement.

Les familles quittent leurs habitations.

Elles emportent leurs possessions et leurs troupeaux.

Les objets précieux reçus des Égyptiens constituent des ressources supplémentaires.

Ils peuvent être conservés, échangés ou utilisés ultérieurement.

Cependant, le texte ne précise pas directement que ces objets ont été remis pour financer le voyage.

Il serait donc excessif de leur attribuer une fonction unique.

Leur présence manifeste avant tout l’accomplissement de la promesse selon laquelle Israël ne sortirait pas les mains vides.

16.14. Les richesses de l’Exode et la construction du sanctuaire

Résumé du paragraphe : Les objets précieux possédés par Israël après la sortie d’Égypte trouvent une utilisation importante dans les offrandes destinées à la construction du tabernacle.

Exode 25.1-8 présente les matériaux demandés pour la construction du sanctuaire.

L’or, l’argent et d’autres ressources figurent parmi les offrandes.

Exode 35.20-29 rapporte ensuite la générosité des Israélites.

Le peuple apporte des bijoux, des métaux précieux, des tissus et d’autres matériaux.

Ces passages montrent que les Israélites possèdent des ressources matérielles après leur sortie d’Égypte.

Il est possible qu’une partie de ces biens provienne des objets reçus des Égyptiens.

Cependant, le texte ne permet pas d’établir l’origine de chaque offrande.

Les Israélites possédaient également des troupeaux et pouvaient disposer d’autres biens.

Il convient donc de distinguer le rapprochement plausible de l’affirmation explicite.

16.15. Les richesses de l’Exode et le veau d’or

Résumé du paragraphe : Les métaux précieux possédés par Israël sont également associés à l’épisode du veau d’or, montrant que les biens matériels peuvent être employés dans des directions opposées.

Exode 32.1-4 rapporte qu’Aaron demande des anneaux d’or au peuple.

Ces objets servent à fabriquer le veau d’or.

Le récit ne précise pas l’origine de chaque anneau.

Cependant, il montre que les Israélites disposent de bijoux précieux après leur départ.

Le contraste avec la construction du tabernacle est significatif.

Les mêmes catégories de ressources peuvent être employées pour fabriquer une idole ou pour contribuer au sanctuaire de l’Éternel.

Cette observation possède une portée théologique importante.

Les biens matériels ne déterminent pas par eux-mêmes la fidélité religieuse.

Leur utilisation dépend de l’attitude du peuple et de son obéissance à Dieu.

16.16. Le transfert des richesses comme renversement de situation

Résumé du paragraphe : Le départ d’Israël accompagné de biens précieux manifeste un renversement de la condition du peuple, autrefois soumis à la servitude.

Au commencement du livre de l’Exode, les Israélites sont présentés comme une population opprimée.

Ils subissent des travaux forcés.

Le pharaon cherche à limiter leur développement.

Au moment du départ, la situation est inversée.

Les Égyptiens pressent les Israélites de quitter le pays.

Ils leur remettent des biens.

Le peuple sort avec ses familles et ses troupeaux.

Cette transformation possède une portée narrative importante.

Elle manifeste la délivrance accomplie par l’Éternel.

Cependant, elle ne signifie pas que tous les Israélites deviennent riches selon les critères économiques modernes.

Le texte ne fournit pas de données permettant une telle conclusion.

Il souligne principalement le renversement de leur situation.

16.17. Les Égyptiens sont-ils présentés uniquement comme des adversaires ?

Résumé du paragraphe : Le récit distingue les décisions du pharaon et les réactions individuelles des Égyptiens. Certains reconnaissent la puissance divine ou répondent favorablement aux demandes israélites.

Exode 9.20 rapporte que certains serviteurs du pharaon prennent au sérieux les avertissements de l’Éternel.

Exode 10.7 présente des serviteurs qui demandent au souverain de laisser partir Israël.

Exode 12.36 rapporte que les Égyptiens répondent favorablement aux demandes de biens.

Ces passages montrent que le récit ne présente pas chaque Égyptien comme personnellement identique au pharaon dans son attitude.

Il existe des réactions différentes.

Cependant, le texte ne fournit pas une description complète des convictions religieuses de ces personnes.

Il convient donc de ne pas transformer leur comportement en une affirmation générale de conversion.

La distinction entre les autorités oppressives et les individus demeure néanmoins importante.

16.18. La multitude mêlée qui accompagne Israël

Résumé du paragraphe : Exode 12.38 rapporte qu’une multitude mêlée accompagne les Israélites lors de leur sortie d’Égypte. Cette présence montre que le départ ne concerne pas exclusivement les descendants biologiques de Jacob.

Exode 12.38 mentionne une multitude mêlée qui monte avec Israël.

Le texte ne fournit pas une description détaillée de son origine.

Il est possible que ce groupe comprenne des personnes d’origines diverses.

Cependant, il serait excessif de déterminer précisément sa composition.

Cette mention possède une portée importante.

Elle montre que la sortie d’Égypte entraîne également des personnes associées au peuple d’Israël sans être nécessairement issues de toutes ses lignées familiales.

Exode 12.48-49 prévoit ensuite des dispositions concernant l’étranger qui souhaite célébrer la Pâque.

Le récit ouvre ainsi une perspective dans laquelle l’appartenance à la communauté cultuelle ne se réduit pas uniquement à l’ascendance.

16.19. Le dépouillement des Égyptiens constitue-t-il une autorisation générale de prendre les biens d’autrui ?

Résumé du paragraphe : L’événement rapporté dans Exode 12.35-36 appartient à une situation historique particulière. Il ne constitue pas une autorisation générale de s’approprier les biens d’autrui.

Le récit présente une intervention divine liée à la délivrance d’Israël.

Les Israélites demandent des objets précieux.

Les Égyptiens répondent favorablement.

L’événement accomplit une promesse ancienne.

Cependant, il ne peut pas être transformé en une règle générale permettant de prendre les biens d’autrui.

Exode 20.15 interdit explicitement le vol.

Lévitique 19.11 condamne également le vol et la tromperie.

Ces prescriptions montrent que l’Écriture distingue la délivrance particulière d’Israël des règles morales applicables à la vie quotidienne.

L’interprétation d’Exode 12.36 doit donc respecter son contexte.

16.20. La question morale : Dieu aurait-il ordonné une tromperie ?

Résumé du paragraphe : L’interprétation selon laquelle les Israélites auraient emprunté des biens avec l’intention de ne jamais les restituer ne repose pas nécessairement sur le texte hébreu.

Certaines lectures anciennes ou modernes ont présenté l’événement comme un emprunt trompeur.

Selon cette interprétation, les Israélites auraient demandé des objets en promettant implicitement de les rendre.

Ils seraient ensuite partis définitivement.

Cependant, le texte ne rapporte aucune promesse de restitution.

Le verbe hébreu employé signifie fondamentalement demander.

Le contexte précise que les Égyptiens répondent favorablement.

Il n’est donc pas nécessaire de supposer une tromperie pour comprendre le passage.

Cette observation ne supprime pas toutes les questions morales liées au contexte des jugements.

Elle permet néanmoins d’éviter une accusation fondée sur une interprétation linguistique insuffisamment établie.

16.21. Tableau de synthèse : les richesses de l’Exode dans la révélation biblique

Résumé du paragraphe : Plusieurs passages bibliques permettent de suivre l’annonce, l’accomplissement et certaines utilisations ultérieures des biens possédés par Israël.

RÉFÉRENCE BIBLIQUE	ÉVÉNEMENT	SIGNIFICATION
Genèse 15.13-14	Promesse faite à Abraham	Sortie accompagnée de grandes richesses
Exode 3.21-22	Annonce à Moïse	Israël ne partira pas les mains vides
Exode 11.2-3	Instructions avant la dixième plaie	Demande d’objets d’argent et d’or
Exode 12.35-36	Accomplissement au départ	Les Égyptiens remettent des biens
Exode 12.38	Départ avec troupeaux et multitude mêlée	Ressources et composition du groupe
Exode 25.1-8	Matériaux pour le sanctuaire	Offrandes destinées au culte
Exode 32.1-4	Fabrication du veau d’or	Mauvaise utilisation de l’or
Exode 35.20-29	Offrandes pour le tabernacle	Consécration volontaire des ressources
Deutéronome 15.12-15	Libération du serviteur hébreu	Interdiction de le renvoyer les mains vides

Ce tableau montre que les biens matériels occupent plusieurs fonctions dans le récit biblique.

Ils manifestent d’abord l’accomplissement d’une promesse.

Ils constituent ensuite des ressources possédées par le peuple.

Enfin, leur utilisation révèle l’importance de l’obéissance à Dieu.

16.22. Conclusion générale : une délivrance accomplissant les promesses divines

Résumé du paragraphe : Les richesses reçues par les Israélites lors de leur départ d’Égypte constituent l’accomplissement d’une promesse ancienne. Le récit présente un transfert de biens favorisé par l’Éternel, sans décrire un vol clandestin ou un pillage violent.

La sortie d’Égypte constitue l’accomplissement d’une promesse faite à Abraham.

Dieu avait annoncé que ses descendants seraient opprimés dans un pays étranger.

Il avait également promis de juger la nation qui les asservirait.

Enfin, il avait déclaré qu’ils sortiraient avec de grandes richesses.

Le récit des dix plaies présente l’accomplissement de ces annonces.

Le pharaon refuse de laisser partir Israël.

Les jugements se succèdent.

La dixième plaie conduit finalement à l’ordre de départ.

Les Israélites quittent alors l’Égypte avec leurs familles, leurs troupeaux et des objets précieux reçus des Égyptiens.

Le texte ne présente pas ces biens comme le résultat d’un pillage violent.

Il précise que les Égyptiens répondent favorablement aux demandes.

Cependant, cette transmission intervient dans un contexte de crise majeure.

Elle ne doit donc pas être séparée des circonstances provoquées par les jugements.

L’interprétation d’une compensation pour les années de servitude possède une cohérence théologique.

Cependant, le récit ne fournit pas un calcul explicite des salaires ou des réparations.

Les biens reçus trouvent ensuite des utilisations diverses.

Certains objets précieux peuvent avoir contribué aux ressources employées pour le sanctuaire.

D’autres sont associés à l’épisode du veau d’or.

Ces événements montrent que la possession de richesses ne garantit pas la fidélité à Dieu.

Leur utilisation demeure une question de responsabilité.

Ainsi, les richesses emportées lors de la sortie d’Égypte manifestent la fidélité de l’Éternel à ses promesses et le renversement de la condition d’Israël : le peuple autrefois asservi quitte le pays de son oppression avec les ressources que Dieu lui a permis de recevoir.

LEXIQUE

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX238 - Les dix plaies d’Égypte : le temps des jugements, les avertissements et la progression vers la délivrance https://schilo.org/anx238-les-dix-plaies-degypte-le-temps-des-jugements-les-avertissements-et-la-progression-vers-la-delivrance/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX240 - Les dix plaies d’Égypte : la sortie d’Israël, l’itinéraire de l’Exode et la traversée de la mer https://schilo.org/anx240-les-dix-plaies-degypte-la-sortie-disrael-litineraire-de-lexode-et-la-traversee-de-la-mer/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx239-les-dix-plaies-degypte-le-depart-des-israelites-les-richesses-emportees-et-la-question-du-depouillement-des-egyptiens/, exportée le 10/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.